

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 FÉVRIER 2020**

Etaient présents : Didier VALLVERDU - Nathalie CASTELEIN - Rachel RIZZON - Christiane BOSSEZ - Claude DALLONS - Christiane DONZÉ - Éric DUCROZ - Michèle MAILLARD - Christine STEULLET.

Absents excusés : Francette CUENAT - Nicolas GUERITAINE qui a donné procuration à Éric DUCROZ - Patrick MIESCH - Patrick MONNIER - Rui-Paulo SEBASTIEN - François SORET qui a donné procuration à Didier VALLVERDU.

**DÉLIBÉRATION N° 04/20 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Claude DALLONS comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020.

**DÉLIBÉRATION N° 05/20 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
L'ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES**

Monsieur le Maire explique que le décret 2018-1186 rend obligatoire la présence d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) dans la plupart des Etablissements Recevant du Public (ERP) selon le calendrier suivant :

- Les ERP de catégorie 1 à 3 devront s'équiper avant le 1^{er} janvier 2020
- Les ERP de catégorie 4 devront s'équiper avant le 1^{er} janvier 2021
- Certains ERP de catégorie 5 avant le 1^{er} janvier 2022 (structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées, les établissements de soins, les gares, les hôtels-restaurants d'altitude, les refuges de montagne, les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.

D'autres textes accompagnent ce décret, comme :

- La création d'une base de données nationale concernant les lieux d'implantation et l'accessibilité des DAE sur l'ensemble du Territoire,
- L'obligation de contrôle et de maintenance des défibrillateurs,
- La signalétique permettant des conditions d'accès permanent et des modalités d'installation de nature à en assurer la protection.

Le SDIS 90 propose de lancer un groupement de commandes pour l'achat de DAE. Le SDIS piloterait la gestion administrative et juridique du groupement ainsi que le volet technique (rédaction et suivi de la convention constitutive du groupement préalable à sa création,

coordination des membres, rédaction du cahier des charges technique et administratif du marché, lancement de la consultation, analyse des offres et attribution du marché).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Rougemont-le-Château au groupement de commande piloté par le SDIS 90 pour l'achat de défibrillateurs Automatisés Externes.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 06/20 : MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE – FOOTBALL CLUB DE TRAUBACH

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase est mis à la disposition d'associations extérieures à la commune (cercle sportif Saint Augustin – Rimbach- Basket Ball, Athlétic Club Anjoutey Bourg, Association Bessoncourt Roppe club Larivière). Une quatrième association extérieure a sollicité la possibilité d'utiliser cet équipement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition du gymnase au Football club de Traubach,
- Fixe à 180 euros sa participation annuelle
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer une convention de mise à disposition du gymnase avec cette association.

DÉLIBÉRATION N° 07/20 : SERVICES COMMUNS : LEVAL – ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT et ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des Communes de Leval et Romagny-sous-Rougemont aux frais d'entretien du Cimetière, de l'Église et du Monument aux Morts, payés au cours de l'année 2019, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : montant global : 10 822.40 €uros.

Leval	1 082.24 € (10 %)
Romagny-sous-Rougemont	1 298.69 € (12 %)

La participation de la Commune de Rougemont-le-Château s'élève à 8 441.47 € (78 %).

Dépenses d'investissement : montant global : 94 736.40 €uros.

Leval	9 473.64 € (10 %)
Romagny-sous-Rougemont	11 368.37 € (12 %)

La participation de la Commune de Rougemont-le-Château s'élève à 73 894.39 € (78 %).

DÉLIBÉRATION N° 08/20 : DROITS DE PLACE – ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire à compter du 1^{er} mars 2020, les tarifs des droits de place fixés en 2020, comme suit :

- **1.25 € le mètre linéaire** pour les autorisations de stationnement de camions et camionnettes (outillage, vente ambulante de restauration, ...).
- **Forfait de 20 €/jour** pour les autorisations de stationnement des chapiteaux divers (cirques, marionnettes,).

DÉLIBÉRATION N° 09/20 : SUBVENTION AU C.C.A.S.

Il est proposé de verser une subvention de **4 400 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Rougemont-le-Château au titre de l'année 2020. Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte le versement d'une subvention de 4 400 € au CCAS de Rougemont-le-Château.

DÉLIBÉRATION N° 10/20 : MISE A DISPOSITION SALLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE - ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire pour 2020 le montant fixé en 2013 à **122,00 Euros** pour la participation de l'Association Gym Plus relative à la mise à disposition de la salle de l'École Maternelle, à raison d'une heure par semaine.

DÉLIBÉRATION N° 11/20 : FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Le Centre de Gestion propose des stages de formation « Manipulation des extincteurs » dont le coût s'élève à 36 € T.T.C. par agent

Monsieur le Maire propose d'inscrire à cette formation 2 agents de la commune :

- BALIJAGIC Enver
- CAROZZA Erwin

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de l'inscription de deux agents à la formation « manipulation des extincteurs » et la prise en charge des frais de cette formation s'élevant à **36 € par agent**.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de stage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort.

DÉLIBÉRATION N° 12/20 : FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

La circulaire du 2 octobre 2018 prévoit qu'à l'échéance du 31 décembre 2021, 80 % des agents de la fonction publique devront avoir suivi une formation aux gestes de premiers secours.

Le Centre de Gestion propose des stages de formation « sauveteur secouriste du travail » dont le coût s'élève à :

- 96 € T.T.C. par agent en formation initiale
- 54 € T.T.C. par agent en formation continue.

Monsieur le Maire propose d'inscrire à la formation initiale 4 agents de la commune :

- DRAVIGNEY Isabelle
- MOGNOL Maria
- ROMANO Stéphane
- RAGNES Patrick.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de l'inscription de quatre agents à la formation initiale de « sauveteur secouriste du travail » et la prise en charge des frais de cette formation s'élevant à **96 € paragent.**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de stage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort.

DÉLIBÉRATION N° 13/20 : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE (SIFOU)

Monsieur le Maire explique que le conseil syndical du SIFOU a décidé d'autoriser la modification des statuts du syndicat eu égard au changement de domiciliation de ce dernier au 4 Place de l'Arsenal à Belfort.

Il convient désormais de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Fourrière portant sur le changement de domiciliation au 4 Place de l'Arsenal à Belfort.

DÉLIBÉRATION N° 14/20 : INSTALLATION DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes dégradations volontaires constatées sur les lieux publics et bâtiments communaux. Il souligne le fait que ces

incivilités sont régulières et qu'il est difficile d'en authentifier les auteurs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que les horaires d'ouverture de l'agence postale et de la Mairie justifient l'installation d'un système de vidéoprotection.

C'est pourquoi, il propose d'installer des systèmes de vidéoprotection aux endroits suivants :

- Bâtiment de la mairie – agence postale
- Parking du foyer rural
- Ateliers municipaux
- Place de l'ancienne gare

Le coût de ces installations s'élève à 16 824 € H.T

Monsieur le Maire explique que ces équipements sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50 % par les services de l'Etat au titre du FIPD.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ✓ **Sollicite** une aide financière au titre du FIPD, d'un montant de 8 412 € H.T.,
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
<i>Libellé des postes</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Détail</i>	<i>Montant H.T. (€)</i>	<i>Taux (env.)</i>
Opération n° 10	16 824 €	<u>Aides Publiques sollicitées</u> - État (FIPD)	8 412 €	50 %
		. Autofinancement (fonds propres)	8 412 €	50 %
TOTAL	16 824 €		16 824 €	100.00 %

- ✓ **Fixe** la période de réalisation au deuxième semestre 2020,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Didier VALLVERDU